



**AVIS D'APPEL D'OFFRE RELATIF AU RECRUTEMENT DU
CABINET CHARGE DE L'AUDIT DE LA DETTE INTERNE
DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO**

La Banque Centrale du Congo se propose de recruter un cabinet chargé de l'audit de sa dette interne arrêté au 31 décembre 2009.

1. Objectif de l'audit

Dans le cadre des efforts d'assainissement de sa situation financière, la Banque Centrale du Congo (BCC), se propose de recruter un Cabinet chargé de certifier l'ensemble de ses engagements vis-à-vis des tiers.

A cet effet, elle sollicite des propositions des cabinets indépendant en vue de la réalisation des services de l'auditeur externe en rapport avec l'audit de sa dette interne.

Les objectifs de la mission consistent à vérifier de façon spécifique, la dette interne de la BCC arrêtée au 31 décembre 2009, c'est-à-dire, l'ensemble des engagements financiers de la BCC régulièrement contractés jusqu'à cette date.

L'audit sera réalisé conformément aux normes internationales d'audit (ISA) et donnera lieu à tous les tests, confirmations, observations et vérifications jugés nécessaires par le consultant.

2. Etendue de la mission

La dette interne de la Banque Centrale se compose de quatre éléments ci-après:

1. la dette commerciale;
2. la dette financière;
3. la dette judiciaire;
4. la dette sociale.

Sur base des documents disponibles au niveau des services de la BCC et de tout autre créancier, l'auditeur externe devra accomplir toutes les diligences nécessaires pour chacune des composantes de cette dette.

L'auditeur externe devra se prononcer sur le stock de la dette certifiée au 31 décembre 2009 afin de faciliter la négociation devant aboutir en terme d'allègement (décote), à un accord avec les créanciers et proposer à la BCC des mesures à prendre pour éviter tout dérapage dans les engagements futurs à contracter.

3. Profil du consultant.

L'auditeur externe sera un Cabinet d'audit ou un regroupement de Cabinets d'audit de renommée internationale.

Le Cabinet devra avoir conduit des missions similaires ou y avoir été associé en tant que responsable ou chef de mission pour qu'il dispose des références solides pouvant lui permettre d'aborder avec efficacité et efficience la mission qui lui sera confiée.

Les cabinets intéressés devront fournir les informations justifiant qu'ils sont qualifiés pour fournir les services demandés: description des services déjà réalisés, disponibilité d'experts qualifiés dans le domaine de la mission.

Les Cabinets intéressés devront fournir les informations justifiant qu'ils sont qualifiés pour fournir les services demandés (description des services déjà réalisés, disponibilité d'experts qualifiés dans le domaine de la mission,...).

Le Cabinet sera sélectionné conformément aux termes de référence relatifs à cette mission, à obtenir auprès de la Banque Centrale du Congo, Direction de l'Audit Interne, moyennant paiement de USD 100,00 (cent dollars américains).

4. Dépôt des soumissions

Les soumissions doivent être adressées à **Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo** et déposées à la Direction de l'Audit Interne, au 6^{ème} niveau de l'immeuble de l'Hôtel des Monnaies, au plus tard le 08 mars 2010, par courrier avec accusé de réception, à l'adresse suivante: Banque Centrale du Congo, Boulevard colonel TSHATSHI n° 563, B.P. 2697 KINSHASA/GOMBE, République Démocratique du Congo.

Fait à Kinshasa, le 15 FEV. 2010

J-C. MASANGU MULONGO
Gouverneur

